#### Commune de Commune de Boisseaux

# Extrait du registre des délibérations Séance du dix Avril deux mil dix neuf

L' an deux mil dix neuf et le dix Avril à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , la Mairie sous la présidence de CHOFFY Patrick Maire.

<u>Présents</u>: M. CHOFFY Patrick, Maire, Mmes: LAVANNE Faosat, LEBLOND Valérie, MENAGER Véronique, MM: AUDINELLE Eric, DRAPPIER Ludovic, MARTIN Englebert, MORCHOISNE Laurent, PLENOIS Benjamin.

Excusée: Mme VALLEY Viviane.

#### Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal: 10

Présents : 9

Date de la convocation: 04/04/2019 - Date d'affichage: 04/04/2019

Acte rendu executoire

après dépôt en Sous-Préfecture le : 11/04/2019 et publication ou notification du : 11/04/2019

A été nommée secrétaire : M. DRAPPIER Ludovic

Début de séance 19h ; levée de séance 19h30

# **SOMMAIRE**

- VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2019
- VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2019
- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019
- TARIF REDEVANCE ASSAINISSEMENT AU 1ER NOVEMBRE 2019

# **DELIBERATIONS**

## 2019 17 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE - 2019

# LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

- VOTE le budget primitif 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :
  - Section de fonctionnement à 276 010.43 €.
  - Section d'investissement à 39 420.16 €.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

#### 2019 18 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU SERVICE ASSAINISSEMENT - 2019

# LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

- VOTE le budget primitif 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :
  - Section de fonctionnement à 45 446.22 €.
  - Section d'investissement à 41 902.03 €.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

## **2019 19 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019**

# LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

DECIDE de reconduire les taux des quatre taxes d'imposition directes locales pour 2019, soit :

Taxe d'habitation 8.58 %Foncier bâti 21.55 %

Foncier non bâti 36.71 %

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

## 2019 20 - TARIF REDEVANCE ASSAINISSEMENT AU 1ER NOVEMBRE 2019

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal que vu la conjoncture actuelle pour les foyers, le prix de la redevance au mètre cube peut être augmenté de 0.10 € pour passer à 0.75 € / mètre cube. Il indique également que cette augmentation devrait se faire à compter de la facturation sur relevés de novembre 2019. Il précise également que le prix de l'abonnement peut rester identique au précédent, à savoir 33 €.

## LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de fixer le prix de la redevance d'assainissement au 1er novembre 2019 à 0,75€ / mètre cube.
- DE MAINTENIR le prix de l'abonnement à 33€.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

En mairie, le 12/04/2019 Le Maire Patrick CHOFFY

